

LYCEE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪŲ LICĖJUS

Vilnius, le 26 octobre 2024

Le chef d'établissement

À

M. le Conseiller de coopération et d'action culturelle

M.Le Consul

Mme la Présidente de l'Association des Parents d'élèves

M. le Trésorier de l'Association des Parents d'élèves

Mmes et M. les représentants élus des parents

Mme la Directrice Administrative et Financière

Mme la Provisseur Adjointe

Mme La Directrice

Mmes et M. les représentants élus des personnels

Représentants élus des élèves

Objet : **Invitation au 1er Conseil d'Établissement 2024-2025**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter au 3eme Conseil d'Établissement de l'année 2024-2025 :

Vendredi 29 novembre 2024 à 15h30 sur le site de Subacius en salle FOYER

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du Règlement intérieur du Conseil d'établissement 2024-2025
- Approbation des instances 2024-2025
- Approbation du compte-rendu du conseil d'établissement précédent du 3 juin 2024 (en pièce jointe)
- Compte rendu du conseil d'école du 20 novembre 2024
- Compte rendu du CVL du 20 novembre 2024
- La structure pédagogique en cycle 1 et les équipes pédagogiques du 1er et second degré : rectificatifs
- Les projets STAFFE pour 2024-2025
- Le programme PHARE
- L'expérimentation pédagogique sur l'oral en classe de 4e pour 2024-2025
- Projets, sorties et voyages pédagogiques au second degré : rectificatifs
- Missions particulières 2024-2025 : rectificatifs
- Suivi de scolarité des élèves du 2nd degré : les outils , la démarche et les objectifs
- Questions diverses

Questions diverses : à envoyer à provisseurlifv.lt avant le Dimanche 24 novembre à 18h

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.



LYCEE INTERNATIONAL **FRANÇAIS** DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪŲ LICĖJUS

COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT #1

29 NOVEMBRE 2024

Étaient présents au conseil d'établissement :

Les représentants de la direction :

M.Sliwanski Pascal Le conseiller culturel (arrivé à 15h42)
M.Filipozzi lilian Le proviseur
Mme Varnaite Indra La directrice financière
Mme Baulet Clémence Le proviseur-adjoint

Les représentants du personnel :

M.Nicolas Belin AED
M. Bart Pauwels enseignant
M.Benoit Frachon enseignant
Mme Asta Laurinaitytė RH

Représentants des parents d'élèves:

M.Jousten Alain
Mme Isabelle Fogola
Mme Coralie Krener (arrivée à 15h53)

Représentants des élèves:

M. Herkus LUCIUNAS
Mme Sofija ORLOVAITE

Sont absents:

Mme Alix Martelly, directrice
Mme Claire Backis enseignante

LYCÉE INTERNATIONAL **FRANÇAIS** DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪŲ LICĖJUS

Approbation des différentes instances 2024-2025

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3. Approbation du compte-rendu du conseil d'établissement précédent du 4 juin 2024 (pour adoption)

Le compte rendu du conseil d'établissement du 4 juin 2024 est approuvé :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

4. Compte rendu du conseil d'école du 20 novembre 2024

- 7 parents étaient présents ainsi que 7 enseignants. A noter la présence des parents pour la 1ère fois à un conseil d'école. Le compte rendu du 4 juin, traduit en anglais, a été envoyé aux parents et voté durant le conseil d'école.
- Le conseil d'école a fait un point sur la structure, les effectifs du primaire en augmentation
- Les questions ont porté sur les activités périscolaires, la cantine, les projets pédagogiques, le suivi des élèves (APC-FLE-école inclusive et rencontres parents professeurs)

5. Compte rendu du CVL du 25 novembre 2024 (information)

- Aucune présence d'enseignant à noter
- Les membres du CVL / CVC sont les délégués de classe
- Les points abordés :
 - le suivi des élèves avec une réflexion sur les gratifications dans les bulletins de classe
 - les conseils de classe en 3e et seconde
 - les évaluations
 - Le projet ADN en classe de seconde est suspendu par l'AEFE. Le lycée propose une nouvelle formule favorisant les échanges internationaux entre les établissements de l'AEFE (ouverture avec Lisbonne - Tbilissi - Dublin et Marrakech)

6. La structure pédagogique en cycle 1 et les équipes pédagogiques du 1er et second degré (pour avis)

- Ouverture d'une seconde classe de maternelle en MS en août 2024 en raison de 20 élèves rendant impossible de nouvelles inscriptions. Aujourd'hui 3 élèves de plus
- Les services des enseignants sur le 1er degré a été modifié :
 - nouvel enseignant surnuméraire : Noah Carillo
 - enseignant en GS : Emmanuelle Mizzi en remplacement de M.Arial non contractualisé
 - recrutement en cours d'un enseignant en CP pour février en raison d'un congé maternité

LYCÉE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪŲ LICĖJUS

→ Recrutement de deux nouveaux enseignants en anglais : GS et CP Vini Bance et CE1 à CM2 Hugo Pearce

- Sur le second degré : aucune modification de la structure et des moyens alloués décidés sur le 3e trimestre en conseil pédagogique et avis au dernier CE. A noter le remplacement de M.Bergès , professeur de SVT qui part en congé paternité dès janvier 2025. Il sera remplacé par Gwladis VEKEMAN.
- A noter les effectifs pour 2024-2025 :
 - Maternelle : 98 (novembre 2024)
 - Élémentaire : 238
 - Collège : 173
 - Lycée : 94

7. Les projets STAFE pour 2024-2025

- Projet stafe : Dispositif de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger avec pour objectif principal : éducatif
 - En 2024 : les projets ont financé à 50% les résidences d'artistes des locus Solus / les musiques actuelles / insonorisation de la cantine (Budget environ 9500 euros)
 - En 2025 : résidence d'artiste sur Silo (Art Lem) - semaine de la francophonie avec un travail de mise en voix pour les élèves de CM2-3e et seconde - les nouvelles technologies dans la musique avec Romane Santarelli (Demande de 14 000 euros)
- Commentaire de M.Frachon : les projets sont exécutés avant la validation des projets.**

8. Le parcours citoyen (pour adoption)

- Le programme Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de l'éducation pour prévenir les phénomènes de harcèlement ; Former une communauté protectrice autour des élèves ; Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ; Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL)
Pour ce programme Phare : une équipe est composée de deux formateurs M.Eliott Revelle et Greta Zubytė. Ils ont pour mission de former les membres de l'équipe Phare qui devront gérer les situations de harcèlement.
Gestion des situations de harcèlement en essai sur les classes de 6e et 5e avec tout un protocole à respecter.
Commentaire de Mme Krener : utilisation d'un outil qui permet aux élèves de communiquer anonymement d'un cas de harcèlement.
M.Pauwels confirme que cela a été fait dans l'école avec une boîte aux lettres ou bien une adresse mail harcelement@lifv.lt
Commentaires de Sofija Orlovaite : demander aux élèves de 1ere et terminale de pouvoir communiquer avec les élèves de 6e et 5e pour les alerter sur le danger du harcèlement, les écouter et les rassurer
- En parallèle, des actions éducatives pour prévenir les phénomènes de harcèlement sont réalisés : semaine du bien être - ateliers CPS pour les classes de 6e et 5e - prévention contre le harcèlement numérique
- Autres actions citoyennes : éducation à la sexualité - la sécurité routière et prévention santé

LYCÉE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪZŲ LICĖJUS

- Missions citoyennes : classe de 2nde ou 1ere: entre 7 et 10 heures à réaliser : mission d'intérêt général sur leur temps libre (organismes à but non lucratif mais également au sein de l'établissement).

Commentaires de Sofija Orlovaite : augmenter le nombre d'heures

- En janvier : mise en place d'un projet développement durable pour tout l'établissement
- **Commentaires de M.Sliwanski : Vilnius sera capitale verte en 2025**

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : /

9. L'expérimentation pédagogique sur l'oral en classe de 4e pour 2024-2025 pour avis)

- **Objectifs**: multiplier les stratégies pour favoriser l'oral et enrichir le vocabulaire des élèves. Amener les
- **Démarche** : modifier les pratiques pédagogiques pour favoriser l'oral des élèves. - diminuer le temps de parole de l'enseignant pour laisser plus de temps à l'élève de parler. structurer son cours en incluant des rituels autour de l'oral. favoriser les évaluations orales pour apprécier les progrès des élèves. Travailler par compétences
- **Exemple**: Oral en début de cours pour restituer le cours de la veille. Exposés tournants Diminution du temps de parole de l'enseignant: les élèves corrigent eux-mêmes, exercices lus par les élèves.. Faire reprendre les consignes Lecture à voix haute. Utiliser l'outil du podcast.
- **Calendrier** : 3 conseils de classes pour évaluer les progrès des élèves et faire le point sur les pratiques pédagogiques des enseignants. Avril 2025: faire passer un oral type brevet pour préparer les élèves à l'examen oral du DNB. Début juin 2025: faire passer le DELF junior (écrit + oral) pour valider un niveau scolaire?

10. Projets, sorties et voyages pédagogiques au second degré : rectificatifs (pour avis)

Thème et Lieu du voyage	Date	Classe	Nombre élèves	Prix par élèves	Nombre Accomp	Prix total	Participation lycée
Voyage en Pologne : la Lituanie durant la Guerre froide	14 au 18 avril	3e	35	500e	3	19500e	2000e
Voyage à Istanbul	Décembre 2025	1ere / Term	10	500e	1	6060e	1360e
Voyage à Dublin	Mai 2025	4e	47	700e	6	32900e	3000e
Voyage Ski en Pologne	Février 2025	2nde	32	500e	4	18000e	2000e

11. Missions particulières 2024-2025 : rectificatifs

Les missions particulières	Les objectifs	IMP*	Personnel
missions d'intérêt pour l'établissement			
Mission EF3D	Montage du dossier , coordonner les équipes autours des questions de développement durable	1	Gwladis VEKEMAN

LYCÉE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪŲ LICĖJUS

Equipe Phare	Accueillir les élèves, les familles durant le processus Phare	3	Elliot Revelle Aurelija Aliukonytė Felix Aimable
Formation phare	Former l'Équipe Phare	0,5	Greta Zubytė

12. Suivi de scolarité des élèves du 2nd degré : les outils , la démarche et les objectifs (pour adoption)

- **Suivi de scolarité en 3e et 2nde:** les conseils de classe de 3e et seconde sont modifiés dans leur organisation et leurs objectifs. 3 suivis de scolarités qui dans un 1er temps (30 minutes), l'équipe péda + délégués débattent de plusieurs problématiques / par la suite on reçoit les familles pour discuter des progrès des élèves et émettre des conseils.
- **Les rencontres parents professeurs :** 1 temps fort en janvier pour rencontrer les familles de 6e,5e 4e et cycle Terminal
- **Les gratifications en conseil de classe :** demande de suppression des gratifications. Aucun critère objectif n'a été créé pour ce type de gratification (TH - félicitations- encouragements..). Travailler sur les appréciations **plus importantes que les gratifications**. Une appréciation globale rédigée avec soin qui sait mettre en exergue les qualités de l'élève et lui prodiguer des conseils est plus riche pour l'élève et sa famille. Une telle appréciation individualisée celui qui n'est qu'un membre du groupe classe alors que les gratifications les rangent dans des cases hiérarchisées. Après tout, l'objectif est de parvenir à leur faire comprendre le sens des apprentissages Comment motiver les élèves ? Comment développer une forme de plaisir, de besoin lié à l'apprentissage ? Au lieu des gratifications ? **Proposition de supprimer les gratifications**

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : /

13. Budget 2025-2026

- **Présentation du Budget pour information aux membres du CE par Mme Indra Varnaitė :** le budget 2025 compte environ 6,2 millions d'euros de dépenses dont 60% pour la masse salariale. Les recettes pour 2025 sont calculées pour 603 élèves soit un budget de 6,4 millions d'euros. Les frais de scolarité représentant environ 60% des recettes, les frais de scolarité seront augmenté de 3,2% en moyenne.

Commentaires de M.Frachon : réfléchir à une simplification de communication des différents frais de scolarité aux parents. Trop complexe.

14. Questions diverses

Questions de M.Frachon : faire voter le plan de formation, c'est obligatoire.

Réponse de M.Filipozzi : cela sera fait au prochain CE. Le plan devra mettre en avant les priorités de formation pour l'établissement

Mme Baulet Clémence
Secrétaire de séance

Clémence BAULET
Provisseure adjointe -
Direktorius pavaduotoja ugdymui
Lycée International Français de Vilnius
Vilniaus tarptautinis prancūzų licejus



M. FILIPOZZI Lilian
Président du Conseil d'établissement



Lilian Filippozi
VIPL Vadovas- Provisorius
Provisorius du LIFV

LES INSTANCES DU LIFV 2024-2025

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪZŲ LICĖJUS

Instances	Membre de droit	Représentants du personnel	Représentants des parents d'élèves	Représentants des élèves
Le conseil d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le conseiller culturel</i> : M.SLIWANSKI Pascal - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le directeur financier</i> : Indra Varnaite - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet - <i>La directrice</i> : <i>Alix Martelly</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nicolas Belin AED - Claire Backis enseignante - Bart Pauwels enseignant - Benoit Frachon enseignant - Asta Laurinaitytė RH 	<ul style="list-style-type: none"> - Jousten Alain - Isabelle Fogola - Coralie Krener 	<ul style="list-style-type: none"> - Herkus LUCIUNAS - Sofija ORLOVAITE
Le CVL + CVC : conseil de la vie lycéenne	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet 	Volontaires		Ieva FRACHON Emilie DUPONT Sofija ORLOVAITE Kamila TELNOVA Simona GUOBUZAITĖ Eitan AVIDAN Artemiy DAVYDOV Gabriele DANIELE Ruta LITVINAITE
Le CESCE * : comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté, et à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet - DAF ou intendant 	Volontaires en fonction de l'ordre du jour	Volontaires en fonction de l'ordre du jour	Volontaires en fonction de l'ordre du jour
Le conseil de discipline	<ul style="list-style-type: none"> - <i>chef d'établissement</i> - <i>chef d'établissement adjoint</i> - DAF 	4 représentants <ul style="list-style-type: none"> - Claire Backis enseignante - Bart Pauwels enseignant - Benoit Frachon enseignant - Nicolas Belin 	2 représentants des parents <ul style="list-style-type: none"> - Jousten Alain - Fogola Isabelle 	
Le commission éducative*	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> ou <i>Le proviseur adjoint</i> 	1 professeur principal et autres utiles pour la commission	1 représentant	- Délégués de classe
CDS : Commission dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le directeur financier</i> : Indra Varnaite - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet 	3 représentant des personnels <ul style="list-style-type: none"> - Claire Backis - Bart Pauwels - Lina Nalobnova 	3 représentant du Comité de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Isabelle Fogola - Alexandre Cremers - Thierry Jouve 	

LES INSTANCES DU LIFV 2024-2025

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪŲ LICĖJUS

Commission bien être*	<ul style="list-style-type: none"> - Le proviseur adjoint - Le coordonnateur cycle 2 et 3 : - Les infirmières - La psychologue 	Enseignant volontaires		
Cellule de formation continue	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le directeur financier</i> : Indra Varnaite - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet - <i>La directrice</i> : Alix Martelly 			
Conseil pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet - <i>La directrice</i> : Alix Martelly 	- Tous les enseignants		
Conseil d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet 	Enseignant de la discipline		
Conseil école- collège	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet - <i>La directrice</i> : Alix Martelly 	Enseignants du 1er et second degré désignés sur proposition du conseil des maîtres et pédagogique		
Conseil des maîtres	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des professeurs des écoles et aides spécialisées - Directrice <i>Alix Martelly</i> 			
Conseil des cycles	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des professeurs de chaque cycle - (le conseil de cycle est présidé par un membre choisi en son sein) 			
Conseil d'école	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>La directrice</i> : Alix Martelly 	- Tous les enseignants	<i>Živilė Glaveckaitė</i> <i>Pranas Preidžius</i> <i>Vita Lizunova</i> <i>Irmutė Taujenė</i> <i>Gintarė Vaitiekutė</i> <i>Viktorija Jusė</i> <i>Agnė Pulkauninkienė</i> <i>Neringa Lungienė</i> <i>Vikinta Rosinaitė</i> <i>Inga Fontez</i> <i>Rima Knabikaitė</i> <i>Kristina Vaitiekūnienė</i> <i>Viktorija</i> <i>Jurkevič-Chiaese</i>	



LES INSTANCES DU LIFV 2024-2025

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪZŲ LICĖJUS

			<i>Lea Gestsdóttir Gayet</i>	
Conseil de classe	<ul style="list-style-type: none">- chef d'établissement ou son adjoint (président)- Tout le personnel enseignants de la classe		2 délégués parents	2 délégués élèves

**En fonction des sujets traités, cette instance peut associer à ses travaux toute personne dont elle estime l'avis utile.*

LYCÉE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪZŲ LICĖJUS

PREAMBULE

Chaque membre du conseil d'établissement s'engage à respecter la neutralité politique, religieuse et commerciale lors des débats. Les instances du Lycée International Français de Vilnius sont des lieux privilégiés de dialogue et d'échanges dans une démarche constructive et collaborative.

COMPOSITION

Le conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves. Pour l'année scolaire 2024-2025 la composition du conseil (qui ont un droit de vote) sera la suivante :

Membre de droit	Représentants du personnel	Représentants des parents d'élèves	Représentants des élèves
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le conseiller culturel</i> : M.SLIWANSKI Pascal - <i>Le proviseur</i> : Lilian Filipozzi - <i>Le directeur financier</i> : Indra Varnaite - <i>Le proviseur adjoint</i> : Clémence Baulet - <i>La directrice</i> : Alix Martelly 	<ul style="list-style-type: none"> - Nicolas Belin AED - Claire Backis enseignante - Bart Pauwels enseignant - Benoit Frachon enseignant - Asta Laurinaitytė RH 	<ul style="list-style-type: none"> - Jousten Alain - Isabelle Fogola - Coralie Krener 	<ul style="list-style-type: none"> - Herkus LUCIUNAS - Sofija ORLOVAITE

ATTRIBUTIONS

Le Conseil d'établissement exerce ses fonctions et donne son avis selon les modalités définies par la Circulaire 0732 du 21 juin 2022, portant sur les attributions, la composition et le fonctionnement des différentes instances ainsi que les modalités de désignation de leurs membres.

Article 1 : Le Conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire. L'établissement envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour au moins huit jours à l'avance. Ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence. La convocation n'est transmise qu'aux membres titulaires. En cas d'empêchement d'un titulaire, celui-ci doit en informer l'établissement et transmettre sa convocation à son suppléant.

Article 2 : Toute question diverse doit être déposée 72 heures avant la séance par écrit auprès du Chef d'établissement.

Article 3 : Le Conseil d'établissement ne se tient pas en séance publique ; le Président peut inviter des personnes au titre de leur qualité ou de l'éclairage qu'elles pourraient apporter aux débats. Certaines personnes peuvent aussi assister aux séances, au titre d'auditeur libre, après accord du Conseil d'établissement.

Article 4 : Le chef d'établissement préside le Conseil d'établissement. En cas d'empêchement, la présidence est assurée par son adjoint.

Article 5 : Le président du Conseil d'établissement est le garant des débats au sein du Conseil d'établissement. Il gère la prise de parole pendant les séances. Les documents préparatoires sont envoyés par mail, transmis avec la convocation ou dans les jours précédant la réunion.

LYCEE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE VILNIUS

VŠ.J. VILNIAUS TARPTAUTINIS PRANCŪŽŲ LICĖJUS

Article 6 : Les votes interviennent à main levée, à la majorité relative, sauf si au moins un membre du conseil demande un vote à bulletin secret. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 7 : Des documents susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du Président.

Article 8 : Au début de chaque séance, le conseil d'établissement désigne un secrétaire de séance qui rédigera le procès-verbal qu'il signera avec le président. Il sera pris en charge en alternance par les personnels et les représentants des parents d'élèves.

Article 9 : Le procès-verbal en son entier est transmis aux membres du Conseil d'établissement. Il est approuvé lors de la séance suivante.

Article 10 : Chaque année, le Conseil d'établissement vote son règlement intérieur, lors de sa première séance. Par la suite, toute modification ne peut être demandée que par 2/3 au moins des membres du conseil d'établissement. Voté, le règlement intérieur du Conseil d'établissement s'applique à tous.

Article 11 : Le conseil d'établissement adopte : le projet d'établissement, le règlement intérieur de l'établissement après consultation des instances préparatoires ; les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire ; le plan annuel d'éducation à l'orientation ; le plan de formation continue des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes, sur proposition de la cellule de formation continue ; le programme d'actions annuel du conseil école-collège ; le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ; le programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la citoyenneté .

Article 12 : Le conseil d'établissement émet un avis formé par un vote sur : la carte des emplois (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ; les propositions d'évolution des structures pédagogiques ; le programme des activités de l'association sportive, lorsqu'elle existe ; les questions d'hygiène, de sécurité pour l'ensemble de la communauté scolaire ; les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail des personnels ; les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ; la programmation et le financement des voyages scolaires ; l'organisation de la vie éducative ; les missions particulières attribuées aux personnels après présentation au conseil pédagogique ; l'accueil et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ; la restauration scolaire ; le budget.

Article 13: Un rapport sur le fonctionnement pédagogique et un bilan d'étape du projet d'établissement sont présentés au conseil d'établissement chaque année par le chef d'établissement. Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner un avis sur toute question intéressant la vie de l'établissement.

Article 14 : Chaque membre du conseil d'établissement s'engage dans les délibérations à ne proférer aucune attaque personnelle ou visant une catégorie de personnes, ainsi qu'à respecter les opinions et les convictions de chacun. Les membres du Conseil d'établissement sont astreints à l'obligation de discrétion.

Article 15 : La durée des séances est limitée à deux heures. S'il apparaît, une quinzaine de minutes avant la fin de ce délai, que l'ordre du jour ne peut être examiné en son entier il sera décidé par un vote à la majorité simple soit de prolonger la séance pour une durée précise soit de reporter la suite du conseil à une date rapprochée.